

Domaine Public DP

Dans l'attente du pire

Réduction du prix du lait. Le Conseil fédéral ayant osé l'impensable, on s'attendait à ce que les paysans descendent dans la rue et entrent en contestation, comme ils l'ont fait plus ou moins radicalement dans les autres pays d'Europe occidentale. Rien de cela: «Une manifestation ne serait pas comprise et desservirait notre cause» affirme Marcel Sandoz, président de l'Union suisse des paysans (USP). Pas même le moindre signe annonciateur de dissidence pour le 6 juin: les anciens dragons, tirés à bas de leur monture voici vingt ans déjà, soutiendront les coûteux chevaliers du ciel, par fidélité.

Alors quoi, les paysans ont-ils perdu, avec le sens de la jacquerie, toute combativité? Pire, tout espoir? L'USP en appelle à ses troupes pour qu'elles renoncent à la fois à rompre le dialogue et à céder à «une malsaine résignation». La voie moyenne proposée est celle de l'individualisme, du sauvetage domaine par domaine, du chacun pour soi et de l'Etat, s'il en reste, pour tous ceux qui auront su se débrouiller. «Pour les paysannes et les paysans que nous sommes, il s'agit de chercher des solutions sur (sic) nos exploitations pour nous adapter aux nouvelles conditions.»

Et voilà comment on fait accepter une baisse du revenu par les prix, avec une compensation, qu'on pressent temporaire, par les subventions — plus précisément par les paiements directs complémentaires et les contributions écologiques. Les paysans sont trop avisés et méfiants de nature, trop roublards aussi, pour se faire des illusions sur leur reste de gloire présente ou sur l'avenir des professions de la terre. Ils se savent encore surreprésentés aux Chambres fédérales comme dans les parlements cantonaux: en cinq ans (1990-94), le Grand Conseil vaudois aura vu trois agriculteurs monter au perchoir présidentiel!

Les paysans savent aussi que les récentes décisions du Conseil fédéral déplacent en fait une partie du poids du financement de la politique agricole: aux économies réalisées par les consommateurs correspondront des dé-

penses accrues mises à la charge des contribuables, c'est-à-dire de la caisse fédérale, dont on sait la misère. Liées à la situation des finances fédérales, les subventions agricoles dépendront plus encore à l'avenir du bon vouloir du Parlement; jusqu'ici, les Chambres avalisaient les crédits supplémentaires nécessités par les augmentations de prix décidées par le Conseil fédéral; désormais, ce dernier passera, comme pour les autres subventions agricoles, liées ou non au compte laitier, par la voie budgétaire normale, puisque les bases de subventionnement sont connues d'avance (surfaces, mode de production, nature des cultures, etc).

A ces facteurs intérieurs d'incertitude s'ajoutent bien entendu les problèmes internationaux, essentiellement liés au protectionnisme agricole helvétique et aux négociations avec le GATT. Or, c'est de là que viendra le pire; les paysans suisses le pressentent confusément, qui ont, et pas seulement outre-Sarine, dit clairement non à un Espace économique pourtant expressément non agricole, histoire d'exprimer leur peur de toute concurrence étrangère.

Ce danger maximal, les dirigeants des organisations professionnelles agricoles l'ont parfaitement identifié. Et s'ils ont calmé leurs troupes ces deux dernières semaines, c'est pour mieux les préparer dans l'attente du pire, les réserver pour le vrai combat. Mieux vaut une apparente abdication dans l'immédiat qu'un suicide collectif à terme.

Les milieux agricoles n'ont pas pris au sérieux les avertissements donnés par le souverain (référendum sur le sucre en 1986, initiative en faveur des petits paysans en 1989, droit foncier rural en 1992). Ils ne sont pas davantage entrés en matière dans les années 80 sur les propositions de nouvelle politique agricole, disqualifiées parce «d'inspiration urbaine, intellectuelle et étatiste». Moyennant quoi, les paysans n'ont plus qu'à subir l'application d'une telle politique, en pièces détachées et dans les pires circonstances financières et perspectives internationales.

YJ

JAA
1002 Lausanne

13 mai 1993 - n° 1126
Hebdomadaire romand
Trentième année

Le Pouilly-Fuissé au prix de la piquette. A qui la faute ?

Nonante-cinq centimes le litre de lait au producteur, c'est bien assez cher payé ou largement en-dessous de la valeur du produit: tout dépend de sa qualité et de ce que l'on peut en faire.

(pi) Le consommateur habitué à la brique normalisée l'a généralement oublié: il y a lait et lait. Mais tous valent le même prix, fixé par le Conseil fédéral: 1,05 franc le litre aujourd'hui, 95 centimes dès septembre. Et les conditions de production du liquide blanc ne correspondent que rarement à l'image imprimée sur le carton. Simplement parce que le client de la Migros ou de la Coop n'a pas droit au lait de meilleur qualité: celui-ci est réservé à la fabrication du fromage.

Moins c'est bon, plus c'est cher !

On distingue officiellement des zones de production, mais on ne reconnaît pas la qualité différente qui en découle. Il y a en effet les zones où l'ensilage est interdit (les vaches ne sont nourries qu'avec de l'herbe fraîche, du foin et des aliments d'appoint) et celles où cette pratique, qui affecte le goût du lait, est autorisée. Mais les paysans n'ont pas le choix: celui qui produit du lait de qualité parce qu'il renonce à l'ensilage et assume le travail supplémentaire que cela représente ne recevra pas un centime de plus pour son lait. Qui sera d'ailleurs mélangé à celui de son voisin, quel que soit son mode d'exploitation. L'acheteur aussi dispose de plusieurs qualités de lait: meilleure est sa qualité et moins il se vend cher. Mais là aussi, le prix payé au paysan est constant. Il y a le lait frais de la dernière traite acheté directement à la laiterie, rare privilège des habitants des communes rurales qui en possèdent encore une. Il se vend quelques dizaines de centimes de moins que les laits en brique alors qu'il est incontestablement le plus frais. Il est possible d'en prélever une quantité variable de crème après l'avoir laissé reposer.

Sachant cela, on peut dire que la décision du Conseil fédéral d'abaisser de dix centimes le prix du litre de lait est juste, et personne en dehors des milieux paysans ne le conteste, mais trop partielle. Juste parce que ce n'est pas au

consommateur de payer des tâches d'intérêt général que l'on demande aux paysans d'assumer: ce sont des paiements directs qui devront prendre en charge cette part de l'activité paysanne. Mais le carcan est trop rigide. Le prix de 95 centimes ne devrait s'appliquer qu'au lait de moins bonne qualité dont la prise en charge est garantie. Par contre, les paysans et les sociétés de laiterie devraient être libres de renoncer à une garantie de prise en charge en échange d'une liberté des prix. Pourraient alors se développer des initiatives qui miseraient sur la qualité et qui pourraient être rentables: ici se mettrait en place un réseau de distribution de lait frais; là verrait le jour une spécialité de fromage

qu'un paysan pourrait fabriquer et écouler lui-même; etc.

Le paysan traite sa vache, et après ?

Si quelques assouplissements législatifs et administratifs sont nécessaires pour favoriser ce genre d'entreprises et laisser aux paysans le soin de valoriser leur production, de sérieux changements pourraient aussi venir des producteurs eux-mêmes: ce sont eux qui contrôlent les sociétés de laiterie, et à travers elles les centrales laitières. Ce sont donc eux qui ont indirectement autorisé Cremo à produire du Gruyère industriel au lieu de privilégier le développement de labels régionaux par exemple, ou de miser sur une qualité artisanale et différenciée selon les lieux de production.

Il faut bien reconnaître que pour quelques laiteries qui produisent un bon fromage à pâte dure ou mi-dure et développent des spécialités généralement appréciées du public, il y en a des centaines d'autres qui se limitent à jouer les intermédiaires entre les paysans et la centrale ou qui se contentent d'un fromage de qualité moyenne dont la prise en charge est de toute façon assurée. ■

FABRIQUE DE DP

«Domaine public» et «Jet d'encre»

On ne peut pas régulièrement dénoncer la dispersion des forces de gauche et ne pas s'expliquer sur l'existence simultanée de *Jet d'encre*, le nouvel hebdomadaire socialiste romand, et de *Domaine public*, qui fêtera cette année son trentième anniversaire.

On nous a déjà interrogé sur l'éventualité ou la nécessité d'une prochaine fusion, alors que nos aimables confrères du *Nouveau Quotidien* allaient jusqu'à la prédire.

Il existe plusieurs raisons qui font que les deux titres continueront de paraître simultanément.

Depuis sa création, *Domaine public* est totalement indépendant, aussi bien des annonceurs que d'un éditeur, et cette indépendance, qui n'exclut pas un engagement, lui a valu de réussir à se faire une place reconnue et d'être respecté, aussi bien dans la profession que dans les milieux politiques. Un lien contractuel avec le parti socialiste compromettrait évidemment cette indépendance et contrarierait à juste ti-

tre nombre de nos abonnés, qu'ils soient membres ou non de cette formation.

Les partis socialistes romands éprouvaient depuis longtemps le besoin d'améliorer la qualité de leurs organes respectifs, dont l'audience n'était souvent pas à la mesure du tirage ni des efforts financiers et militants consentis pour les fabriquer. *Jet d'encre* est la réalisation concrète de ce souhait et représente déjà, en soi, un regroupement de forces jusqu'alors disparates. Mais il faut reconnaître que cette entreprise, et ce n'est un secret ni pour ses éditeurs ni pour ses rédacteurs, est fragile: le nombre d'abonnés à recruter pour qu'elle soit viable est considérable. Dans ces conditions, une fusion — qui ne nous a d'ailleurs jamais été proposée — aurait représenté pour *Domaine public* le risque d'une disparition si, à terme, le nouvel hebdomadaire ne réussit pas à s'imposer et à s'autofinancer.

Pour l'heure, des contacts existent en-

L'Europe en creux

La relance suisse du rapprochement avec l'Europe de la CE et de l'AELE passe par les cantons et le financement de la politique étrangère. On pense par exemple à une participation au fonds de cohésion de la CE.

(ag) Le débat du Conseil national sur le «programme consécutif au rejet de l'Accord EEE» a été perçu comme confus et résigné. On faisait plus que respecter la volonté du peuple et des cantons: on accusait le coup.

Au lendemain du vote, nous pensions que plusieurs occasions politiques permettraient de raviver le débat: l'initiative de l'extrême-droite sur l'obligation faite au Conseil fédéral de consulter le peuple avant de négocier une adhésion à la Communauté, et le rapport complémentaire sur l'intégration exigé par les Chambres en septembre 1992.

L'initiative semble en sommeil; l'extrême-droite aurait-elle compris la faute tactique qu'elle commettait en livrant bataille sur le mauvais terrain? Quant au rapport complémentaire, le Conseil y renonce. Dommage, car il aurait permis après coup de corriger une rédaction hâtive, tombée inopportunistement en plein débat sur l'EEE.

Le calendrier

Le rapport du 18 mai 1992 sur la question d'une adhésion de la Suisse à la CE était en effet, aux yeux mêmes des pro-européens, d'une grande faiblesse; il faisait suiviste; l'argument principal tenait dans ce principe: «Il faut y aller

tre les deux rédactions et chacune souhaite que l'autre titre puisse continuer d'exister.

Il est certain pourtant que les deux publications sont partiellement concurrentes. *Domaine public* a déjà ressenti les effets d'une plus grande offre de journaux en Suisse romande et parfois d'une amélioration de leur qualité. La capacité de lecture des gens n'est pas extensible à l'infini et le renouvellement des départs «naturels» est toujours plus difficile.

Malgré cela, notre démarche et notre indépendance nous semblent garder tout leur sens, et cela tant que nos lecteurs décideront de nous donner les moyens nécessaires.

puisque tous y vont» et donc y aller tout de suite pour participer aux discussions sur la nouvelle organisation de la Communauté, dès 1996. La divergence entre le temps externe (le rythme d'élargissement et d'approfondissement que l'Europe espérait à l'époque se donner) et le temps interne (la lente maturation de la Suisse) était occultée. Et surtout, l'originalité de la structure suisse confrontée à une nouvelle donne historique n'était pas réellement analysée. Ce n'était qu'un rapport d'opportunité.

L'occasion aurait été bonne, après le rejet de l'EEE et pendant le gel des négociations, d'ouvrir un débat de fond sur la Suisse dans l'Europe d'aujourd'hui, même s'il ne débouchait pas sur des décisions immédiates.

A défaut on privilégie les seules conditions externes. Elles ne sont pas négligeables. Mais ce que nous avons à faire ne dépend pas de ce que décident l'Autriche ou la Suède.

Eurolex

Les Chambres tentent donc de récupérer ce qui, dans l'acceptation du droit communautaire, est aujourd'hui récupérable. L'opération est de faible portée pour deux raisons.

Les modifications décidées par le Parlement avant le vote étaient limitées en nombre et en importance. Les questions sensibles en raison même de leur importance bénéficiaient d'un délai d'adaptation.

Le premier train d'Eurolex avait un sens symbolique. Il renvoyait à un enjeu, celui du rapprochement, de la participation, et aussi celui des points de résistance. Si vous enlevez l'enjeu, les questions deviennent, prises pour elles-mêmes, terre-à-terre. Au mieux, elles renvoient à un accord bilatéral de réciprocité. On en est là.

La carte du GATT

La Suisse, aujourd'hui, a un intérêt primordial à l'aboutissement des négociations du GATT. Dans la mesure où la Communauté, sous l'effet de la crise, envisage des mesures protectionnistes,

la Suisse peut, dans le sillage des Etats-Unis, s'en prémunir, par la libéralisation mondiale du commerce et des services. Mais cette libéralisation met en question son propre protectionnisme. Si le Message renvoie constamment à des mesures anti-cartellaires, plus au niveau de l'intention que de l'action, pour l'instant du moins, cette stratégie politique, et son coût, ne sont pas clairement débattus.

La relance européenne

Vu l'importance du droit cantonal, un grand nombre de mesures de libéralisation dépendent des cantons. On citera la reconnaissance des diplômes, la faculté d'exercer certains métiers, l'ouverture des marchés publics. Il importe qu'à leur initiative ils aillent de l'avant. S'ils étaient trop passifs, ils prendraient le risque de voir leurs compétences coiffées par le droit fédéral. Mais surtout on sait que tout accord avec la CE, soumis à ratification, exigera la majorité des cantons. Si des initiatives et une politique active ne viennent pas d'eux, si le groupe de contact Confédération-cantons ne se renforce pas, s'il ne donne pas une publicité à ses décisions, s'il ne s'institutionnalise pas, l'immobilisme et les blocages risquent de persister.

La deuxième condition de relance, nous l'avons souvent évoquée. La Suisse ne peut pas égoïstement faire l'économie d'une participation au fonds de cohésion européen. A titre bilatéral les mêmes sommes devraient, au minimum, être engagées. Obligation politique de faire «comme si...» à laquelle il est trop facile d'opposer le vote du 6 décembre. Une des primautés du régime des finances actuellement en discussion serait de dégager les moyens d'une politique étrangère active et solidaire. La majorité de droite, hélas, ne l'a pas compris. Elle est obnubilée par la quote-part fiscale qu'elle refuse aveuglément d'augmenter. Elle qui aime à défendre les attributs traditionnels de l'Etat (armée et diplomatie) veut ignorer que la politique extérieure exige aujourd'hui des moyens aussi importants que l'achat d'avions ou de canons. Si l'on voulait prendre en compte une politique européenne active, ce n'est pas une TVA à 6,5% qu'il faudrait préconiser, mais une TVA à 7% au minimum. La ladrerie suisse est l'obstacle premier au rapprochement européen.

Là, hélas, les reconversions seront lentes. Il faut commencer, au moins, par le dire à très haute voix. ■

L'éditeur, le lecteur et le marché publicitaire

Les éditeurs de journaux aiment à parler de l'intérêt des lecteurs. Mais les annonceurs sont rarement étrangers aux changements qui touchent la plupart des quotidiens du pays.

(pi) Difficile, le métier d'éditeur de presse: leur mission «historique» et première consiste à vendre de l'information à des lecteurs, mais leur principale source de financement provient de la vente de lecteurs à des annonceurs. Le *Nouveau Quotidien*, qui a modifié son plan de parution en abandonnant son édition du dimanche et en se concentrant sur les cinq jours «ouvrables» de la semaine, ne fait que s'adapter à cette dure et incontournable réalité: que nombre de journaux dominicaux soient volés dans les caissettes n'est guère important, du point de vue financier, en

regard du manque de publicité qui affecte le titre ce jour-là.

Quant à la suppression de l'édition du samedi, est-elle vraiment due au fait que la plupart des abonnés actuels, qui ont payé pour cinq journaux hebdomadaires (du mardi au samedi), ne pourraient en recevoir six pour le même prix? Ou bien s'agissait-il plutôt de concentrer les pages publicitaires sur un nombre restreint d'éditions? Dans ses explications aux lecteurs, Jacques Pilet parle d'«innovation» et de «précéder l'évolution du temps», mais aussi des «conditions économiques actuelles». Celles-ci ont certainement contribué à rendre celle-là nécessaire. Encore que le *Nouveau Quotidien* ne soit pas le premier... quotidien à ne paraître que cinq jours par semaine, du lundi au vendredi: ce fut le cas par exemple, durant quelques années, du *Quotidien de la Côte*.

Moins de pub, moins de titres

Cette restructuration de l'offre aux lecteurs pour correspondre si ce n'est aux désirs, du moins aux préférences des annonceurs, n'est pas isolée. Elle s'inscrit dans une tendance générale de concentration et de regroupements, rendus nécessaires non pas pour faire face à un lectorat en diminution, mais pour réagir à une baisse de la publicité. C'est clairement ce qu'annoncent les éditeurs des sept quotidiens qui se sont regroupés dans *Swiss pool*, collaboration qui sera effective dès l'année prochaine: en offrant à leurs clients une couverture presque nationale et un rabais de 10%, ils espèrent une modification de la répartition des budgets publicitaires en leur faveur. Devraient en faire les frais, selon eux, la télévision et les autres formes de publicité (affichage, envois directs, etc). Mais la faible part du marché publicitaire détenu par la télévision en comparaison internationale fait que l'on devrait plutôt assister à un déplacement des annonces à l'intérieur de la presse écrite, au détriment

des titres qui ne font pas partie de *Swiss pool*.

A grands journaux, grands regroupements

Les journaux de l'arc jurassien ont d'ailleurs anticipé cette nouvelle concurrence et proposeront à partir du 1^{er} juin 4 x 4 plus, un pool publicitaire également géré par Publicitas et qui regroupe l'*Impartial*, le *Journal du Jura*, le *Quotidien jurassien* (fruit de la fusion du *Pays* et du *Démocrate*) et l'*Express*. Une réponse qui n'est pour l'instant que trop partielle, parce que limitée à une région. Il faut savoir en effet que les annonceurs tiennent compte de deux facteurs dans leurs choix: le coût par lecteur atteint et la simplicité des démarches pour atteindre ces lecteurs. En ce sens, les pool jouent sur les deux tableaux: la simplification en offrant aux annonceurs un maximum de lecteurs en une seule démarche, et un moindre coût grâce aux rabais. Ainsi la même logique, qui est à l'avantage des grands journaux et au détriment des petits dans la recherche de publicité, risque-t-elle de s'appliquer également aux regroupements; révélateurs à ce titre les rabais consentis: 10% par *Swiss pool*, mais jusqu'à 30% par 4 x 4 plus.

Le mouvement de concentration qui touche aussi bien la partie rédactionnelle des journaux (voir notamment *Tribune de Genève* – 24 Heures et les deux quotidiens jurassiens) que les offres publicitaires devrait donc logiquement se poursuivre maintenant dans la presse régionale: 4 x 4 plus, pour être une véritable réponse à *Swiss pool*, devrait regrouper non seulement les journaux de l'arc jurassien, mais aussi par exemple la *Liberté*, de Fribourg, et le *Nouvelliste* valaisan, ainsi que des titres régionaux alémaniques.

Publicitas, carrefour central

Le rôle de Publicitas et son influence indirecte dans les affaires des journaux est une nouvelle fois en question. Si la grande régie a été correcte jusqu'à maintenant en gérant aussi bien *Swiss pool* que 4 x 4 plus, que se passera-t-il le jour où les journaux régionaux seront capables d'un regroupement suffisant pour concurrencer leurs grands frères? On sait que Publicitas et Edipresse, même si leurs relations ne sont pas au beau fixe, possèdent en commun (25% pour la première et 75% pour la seconde) la société faîtière qui détient toutes les participations romandes d'Edipresse. Or cette société est directe-

MÉDIAS

Les éditeurs de la *Berner Zeitung* ont sorti une édition zurichoise le 1^{er} mai, jour où les journaux ne paraissent pas à Zurich. Douze mille exemplaires ont été distribués gratuitement; le journal notait que le *Röstigraben* commence, pour certains confédérés, à l'est de Berne. C'est donc un numéro de rapprochement entre l'ours brun de Berne et l'ours de Zurich qui a été publié.

La même *Berner Zeitung*, pour s'assurer la fidélité de ses abonnés, vient de créer des abonnements pour deux ans à prix réduit.

Liste des publications de la maison Ringier énumérées dans la *Werbe Woche*: treize en Suisse, dont trois en français, neuf en Allemagne, quatorze en République Tchèque, dix en Slovaquie, une en Pologne, en Bulgarie et en Roumanie. Michael Ringier peut à juste titre envisager l'accession à la ligue européenne des éditeurs, pour parler comme les sportifs.

Les battants de demain: génétiquement corrects

(ge) Le projet «Génomeumain» va de l'avant. Connaître les séquences critiques de notre ADN dont la mutation conduit à des maladies graves, tel est l'avantage indéniable du projet; mais pour longtemps la connaissance sera de l'ordre du diagnostic seulement; le traitement, différent pour chaque maladie, n'est attendu que dix, vingt ou trente

ans après la découverte de la mutation. De ces nouvelles connaissances pourrait naître la tentation de l'eugénisme; il existe en fait un danger beaucoup plus réel: l'utilisation des découvertes du génie génétique par les employeurs et les assureurs. Prédisons que dans dix ou vingt ans, chacun possèdera sur disque compact toutes les séquences de ses gènes, et par conséquent la liste complète des mutations du génotype individuel. Pour un certain nombre de maladies génétiques simples, la prédiction sera directe, la mutation entraînant toujours la maladie (par exemple la maladie de Huntington). Mais pour le plus grand nombre d'affections sérieuses il s'agit de

Edipresse - Ringier... orage en vue ?

Il est clair en tout cas qu'Edipresse, grâce à son réseau de journaux et à ses liens avec Publicitas, sort gagnant à tous les coups: dans *Swiss pool*, c'est la *Tribune de Genève* qui a été choisie plutôt que la *Suisse*, dont le sort paraît de plus en plus incertain. Dans un autre genre de regroupement, le grand éditeur lausannois pourrait opposer le *Nouveau Quotidien* au *Journal de Genève*, ou jouer de sa participation au *Nouvelliste* pour empêcher la constitution d'un véritable pool de la presse régionale.

Mais d'un autre côté, la participation d'Edipresse à *Swiss pool* pourrait bien compromettre sa collaboration avec Ringier, concrétisée par une participation de 20% de l'éditeur alémanique au *Nouveau Quotidien*. Une collaboration qui pourrait se transformer en concurrence directe: on parle du possible rachat par Ringier d'un journal qui viendrait faire de l'ombre à un titre Edipresse. Aucun des titres Ringier (*Bund*, *Luzerner Neueste Nachrichten* et *Blick*) n'est en effet membre du pool, alors que les deux premiers sont en concurrence avec des quotidiens qui en font partie (*Berner Zeitung* et *Luzerner Zeitung*). ■

Dans dix ou vingt ans, chacun possèdera toutes les séquences de ses gènes sur disque compact. Faudra-t-il le présenter à son futur employeur ou à son assureur ?

prédisposition génétique. Leur détection permettra de faire des prédictions du genre: tel jeune homme sain, candidat à l'emploi de pilote de ligne, a un risque de 50% d'avoir une attaque avant 45 ans; tel nouveau-né sain développera «certainement» la maladie d'Alzheimer dans sa vieillesse; ces prédictions sont de nature statistique.

Aujourd'hui on ne s'oppose guère à des tests d'aptitude en relation avec certains métiers. Ainsi on découragera les hémophiles de devenir bouchers et un daltonien renoncera à postuler chez Caran d'Ache. Mais il semblera injuste

à beaucoup qu'un employeur potentiel puisse savoir si tel jeune homme en bonne santé a un gène muté de sorte qu'il risque de développer une maladie débilitante beaucoup plus tard dans sa vie. Le progrès scientifique ici ne fait que souligner une injustice génétique, parfois mortelle.

Demain, les assureurs exigeront de se servir de tests de prédisposition génétique pour établir leurs contrats privés fondés sur la bonne foi des contractants. Pour des raisons économiques, les employeurs auront intérêt à minimiser les pertes de productivité associées à la maladie. Cela représenterait pour eux un avantage fondamental dans la compétition économique. Les employeurs chercheront à accéder à notre génotype; tout dans notre système économique les y pousse.

Il y aura les protestataires qui refuseront de dévoiler leur identité génétique, et ceux qui refuseront les tests en ne voulant pas en connaître les résultats. Ces deux groupes pourraient être rapidement marginalisés; en effet naîtront des clubs privés réservés aux gens en bonne santé génétique. Et comment éviter le cas du chercheur d'emploi qui, sans en être sollicité, montrerait son carnet de bonne santé génétique à son employeur potentiel ?

On se rendra compte que l'injustice génétique est tellement grande qu'il sera peut-être légal de présenter une identité génétique falsifiée à son employeur (en Allemagne, la Cour suprême vient de décider qu'une femme enceinte peut mentir à un employeur au sujet de son état). A partir de là les employeurs seront beaucoup moins intéressés à l'identité génétique de leurs employés.

Mais en dehors de ces excès, des lois et assurances publiques vont être nécessaires pour protéger ceux qui sont désavantagés génétiquement. Le droit à la sphère privée n'est pas suffisant, si malgré ce droit on n'a plus accès au travail, à la santé. La justice sociale doit compenser l'injustice génétique.

On est sur le point de remplacer les droits de l'homme par les droits d'un homme en fonction de ses prédispositions génétiques. Il s'agit d'un bouleversement absolument extraordinaire de nos sociétés. Le rôle des biologistes est de dire qu'il est suicidaire de ne pas engager des actions législatives, nationales et internationales. ■

Voir aussi: J.-Y. Nau: «Un entretien avec le professeur Axel Kahn», in *Le Monde*, 28 avril 1993; B. Müller-Hill: «The shadow of genetic injustice», in *Nature* 362 (1993).

L'INVITÉ DE DP

L'âge de la retraite, un seuil en voie de disparition

Jean-Pierre Fragnière

professeur à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques à Lausanne

Les mois qui viennent seront ponctués par de nombreux débats sur la réorganisation de nos régimes de sécurité sociale: dixième révision de l'AVS/AI, la Loi sur la prévoyance professionnelle, l'assurance maladie, l'assurance chômage, etc. On mesure les enjeux. Dans la brouette des questions à traiter, la détermination de l'âge de la retraite... et un symbole: le seuil de 64 ans pour les femmes. Thème majeur pour les uns, détail pour les autres. En fait, il s'agit d'une discussion centrale mais dont les termes sont mal posés. Car l'âge de la retraite est une réalité en voie de disparition. Notons quelques considérations qui devraient nous inviter à élargir le débat.

● Dans les pays industrialisés qui nous entourent, le taux d'emploi masculin pour les hommes âgés de 55 à 65 ans a connu une chute brutale au cours de ces dix dernières années, pour atteindre, par exemple, moins de 35% aux Pays-Bas et près de 40% en France. La situation helvétique est significativement différente (quelque 80%), mais nous savons bien

que nous sommes engagés sur la même pente avec, peut-être, dix ans de décalage.

● La mise en place de dispositifs nouveaux pour régler la sortie d'activité va bon train, ceux-ci prennent les formes les plus diverses, allant de la retraite anticipée à la reconnaissance à peine déguisée d'une «invalidité sociale».

● On ne peut pas se sentir «vieux» à 60 ans, quand, à cet âge, l'espérance de vie est de plus de 20 ans.

● Le parcours de vie qu'inaugure la sortie d'activité s'étale désormais sur près de 30 à 40 ans. On s'était habitué à parler de troisième et de quatrième âge, mais cette distinction ne tient plus la route.

● Le temps de la retraite est une terre de contrastes. Souvent, les disparités augmentent avec la montée de l'âge: longévité, ressources, formation, réseau de re-

lations, différences entre les sexes, etc. On voit cohabiter la retraite-libération et la retraite-exclusion.

● Pour beaucoup, le passage à la retraite s'apparente au début d'une nouvelle carrière... à préparer et à remplir. Si la figure de la retraite-repos demeure, si celle de la retraite-loisirs connaît un bel essor, on observe le développement de la retraite active et solidaire, en particulier dans le vaste champ ouvert aux activités librement choisies et non rémunérées.

● Si le modèle d'une retraite d'utilité sociale est sans doute encore adopté par une minorité, il est important par le caractère innovant des pratiques qu'on y découvre, par les attentes qui s'y manifestent, probablement même par l'ébauche d'une nouvelle culture qui s'y dévoile.

Ces considérations nous invitent à porter un autre regard sur les débats en cours. Bien sûr, le fait de vouloir porter à 64 ans l'âge ouvrant aux femmes le droit à l'AVS apparaît comme une mauvaise chicane et de la petite épicerie. Reste qu'il est urgent d'engager une réflexion globale sur la deuxième partie de la vie, si l'on veut éviter que ce train de réformes ne soit dépassé avant d'avoir vu le jour. ■

COURRIER

Travail, famille et droit de vote

A propos de l'article «Un droit de vote aux enfants» (DP n° 1123).

Monsieur Linder nous brosse une splendide allégorie qui aurait pu orner les murs de Paris des années quarante, sous un titre du style: «La Famille guidant l'Enfant vers l'Avenir».

Tableau: le Père (bâti en force) remet au Fils (son vivant quoiqu'encore un peu frêle portrait) un Bulletin de vote, sous les regards attendris de la Mère (tablier à carreaux), qui tient dans ses bras le Nouveau-né (troisième enfant cher aux démographes) et la Fille (chaussettes aux genoux). Devant cet émouvant spectacle, un air vous monte irrésistiblement aux lèvres: «Maréchal, nous voilà».

En 1993, on se met au goût du jour et ce sont les deux parents qui tendent ensemble le bulletin de vote (les femmes ont un peu avancé depuis). On ne dit plus Avenir de la Patrie mais protection de l'environnement. Et on trouve toujours l'idée-excellente: le programme du Front national ne prévoit-il pas en effet un «droit de vote

des parents pour leurs enfants mineurs» (*Le Monde* du 14 février 1993)?

Comment peut-on feindre de confondre le désir individuel de reproduction avec le souci de l'avenir de notre espèce? Le fait d'avoir des enfants n'est en rien l'expression d'un altruisme mais souvent d'une stratégie d'ascension familiale, et d'un conformisme social. Car si le mariage et la reproduction ne sont pas obligatoires dans nos sociétés occidentales (on n'est pas dans une république islamique), ils sont en tous cas fortement conseillés si on veut jouir de la considération générale.

L'avenir qui préoccupe les parents est celui de leur propre progéniture. Souci légitime, mais limité et pas vraiment désintéressé. Pour prendre un exemple vu quotidiennement, les parents qui s'installent à la campagne pour que leurs chères têtes blondes soient au bon air n'ont en général aucun remords de gagner leur lieu de travail en voiture tous les jours, contribuant ainsi à polluer les enfants moins fortunés.

Si on pense que les enfants avant l'âge de la majorité ont quelque chose d'essentiel à dire à la société, c'est en bonne logique à eux-mêmes qu'il faut donner la parole. Tout le reste n'est que natalisme déguisé.

Hélène Joly, Lausanne

DP **Domaine Public**

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

Eric Baier

Gérard Escher (ge)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jean-Pierre Fragnière

Anne Rivier

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

HUMEUR

La femme et l'avion

Bonne nouvelle, les copines !

Le séminaire de l'OCD (Office central de la défense) sur la politique suisse de neutralité a connu une affluence réjouissante. Signe particulier: participation exclusivement féminine. Si, je vous jure. C'est le *Journal de Genève* du 4 mai 1993 qui l'affirme. Que des femmes, une septantaine, pour être précise.

Comment, triées sur le volet ? Pas du tout. Même si Madame E. Kopp était «en tête» de colonne et seule participante dont le nom a été cité. Non, non. D'ailleurs Monsieur Dahinden, le directeur de l'OCD, confirme que des invitations ont été envoyées à toutes les organisations féminines de Suisse. Toutes.

Les plus rapides à répondre ont gagné.

Comment, la montre en bois ?

Ce que vous pouvez être méfiantes, tout de même ! Si les lentes sont lentes, ce n'est pas à cause des poux. Ni des frelons. A propos, j'oublie de préciser que les orateurs de ce séminaire étaient tous des hommes. Normal. Vous en connaissiez, vous, des juristes et des politologues en jupon capables d'expliquer un sujet aussi

ardu à un auditoire pareillement bouché ? Comment, le jupon c'est ringard ? C'est celles qui disent qui y sont. Si vous imaginez encore séduire en Birkenstock et Calida, on n'est pas sorti du sponsoring. C'est comme pour le F/A-18.

Franchement, à part les acheteuses inconditionnelles, où sont passées les femmes ? Dans les tracts du GSSA ? Parlons-en. En sandwich, quota obligé, en entrelardeuses de messieurs, bon, d'accord. Un peu court, non ?

Moi je parle de celles qui hésitent: les paumées du juste milieu, les opposées au moratoire, les constitutionnalistes sourcilleuses, les pas systématiques, les questionneuses, où sont-elles ?

J'espérais en trouver au moins une dans les signataires du *Vrai Débat* (éditions Georg, Genève). Déception profonde. J'ai beau lire et relire. Rien. Dominique Wisler et Claude Auroi seraient-elles des hommes ? Oui. Caramba, encore raté !

Comment, sexiste, moi ?

Vous avez lu mon titre ? Dans l'avion, sachez-le, messieurs, ce n'est pas l'aviateur qui m'intéresse. Après le 6 juin, peut-

être. Avant, c'est l'avion. Et comme tous les experts décidément sont des hommes et qu'ils se contredisent abondamment, vous l'aurez bien cherché: je demanderai à ma maman.

Car les mamans, c'est de l'or. Côté bourses et cordons, on peut compter sur leur expérience. Interdisciplinaire, carrément. Ma mère, je le sens, votera contre l'achat du F/A-18. Le côté somptuaire, luxe arrogant, sophistication inutile, elle a toujours lutté contre. Elle est pour l'indémodable, le solide, la chaussure qui fait deux hivers, fabriquée pas loin et raccommodeable itou. Le style «gadget», minidisc et compagnie, elle se méfie: à peine sortis, déjà dépassés. Et pour le service après-vente, tintin ! Taïwan ne rembourse pas le voyage.

Comment, pas si simple ? Pas si sûr.

Ce qui est sûr, c'est que le jour où des expertes en armement, des stratèges en tailleur gris-vert, des ingénieures en aéronautique et des cheffes du DMF m'auront persuadée qu'un avion d'attaque hors de prix, exagérément inféodé (neutralité = coucou) et politiquement contradictoire (Europe = coucou) représente le parapluie idéal contre le déluge, j'essaierai, moi, de convaincre ma maman. Promis. Mais ce jour-là, j'en ai bien peur, elle ne m'entendra plus.

Anne Rivier

Salman Rushdie, trop cher ou trop embarrassant ?

Que de médiocrité dans le refus de financer vingt-quatre heures de la vie de Salman Rushdie à Genève. Lorsque sur le plateau du Téléjournal, un responsable de la police genevoise annonce que les frais qui ne seront pas pris en charge par ses services sont de l'ordre de 15 000 francs, l'affaire devient franchement surréaliste. Une telle somme n'aurait-elle pu être avancée par le canton de Genève ou même la Confédération ? Si nos autorités estiment que la valeur culturelle et symbolique de la venue de Salman Rushdie ne mérite pas cette dépense, on est en droit de se demander quelle importance elles attachent à la lutte pour la liberté d'expression.

Mais ce refus est peut-être très réaliste. A la clé, de juteuses perspectives de contrats avec l'Iran, un pays dont les revenus pétroliers restent substantiels. Malheureusement les relations irano-suisse sont

régulièrement ternies par des «affaires». Comme l'assassinat à Tannay de l'opposant Kazem Radjavi en avril 1990. Toutes les demandes d'assistance judiciaire au sujet des suspects retournés en Iran sont restées lettre morte. Et lorsque la Suisse arrête Zehnal Sarhadi, impliqué dans l'assassinat à Paris de l'ancien premier ministre Chappour Bakhtiar, l'Iran cherche à faire pression sur la Confédération en arrêtant Hans Bühler, un Suisse spécialiste du cryptage, en voyage d'affaires à Téhéran.

Finalement, après des mois de tractations, Sarhadi est quand même extradé vers la France et Bühler est relâché contre caution. Berne, bien disposée à reprendre cette fois le chemin de Téhéran, ne voulait certainement pas que la venue de Salman Rushdie à Genève vienne tout gâcher, et notamment le voyage en Iran que doit effectuer du 17 au 19 juin le secrétaire d'Etat Franz Blankart... Et tant pis pour les droits d'un écrivain dont le seul crime est de revendiquer un monde de tolérance.

Yves Magat,
journaliste

Un thème invisible

A propos de l'éditorial de DP n° 1124, intitulé «F/A-18, un vol sans visibilité»

Dans cet article, vous faites référence à un ouvrage intitulé *F/A-18, le vrai débat*. Le vrai débat du 6 juin n'est pas le F/A-18, il est clairement et simplement exprimé dans le texte de l'initiative, c'est-à-dire que nous ne pouvons acheter aucun avion de combat jusqu'au 31 décembre 1999. C'est clair, précis et concis !

Piloter un avion sans avoir fait du simulateur relève de l'utopie. Faire de la propagande pour un ouvrage tendancieux est contraire aux règles déontologiques du journalisme. Lorsqu'on s'intitule *Domaine public*, on cherche quand même à avoir d'autres opinions. La confrontation épistolaire doit exister et c'est pour cette raison que je me permets d'écrire ce papier. Quand vous déciderez-vous enfin à publier des articles opposés à la visibilité étroite de certains de vos journalistes ? Question qui reste ouverte.

André Sprenger,
Villars-sur-Glâne

Ziegler Jean: une autobiographie

Le genre autobiographique est dans le vent. Même si Jean Ziegler refuse le terme pour qualifier son dernier essai *Le Bonheur d'être suisse* («Ma vie est tout sauf achevée» déclare-t-il dans le prologue), il n'en intègre pas moins les mécanismes fondamentaux de ce style: linéarité du récit qui s'enracine dans les origines parentales de l'auteur; succession des événements qui s'associent pour constituer une finalité; regard rétrospectif qui amplifie le présent et lui donne son sens.

Mais, comme les lecteurs sont devenus paresseux, ils apprécient qu'on leur mâche le travail et qu'on leur dise clairement s'ils se trouvent dans l'enfance de l'auteur, dans son adolescence, dans sa période parisienne, ou dans sa longue errance tiers-mondiste. De ce point de vue, le livre se lit comme un feuilleton du dimanche soir: il y a l'indispensable note romantico-amoureuse, il y a la grande histoire avec l'assassinat de Lumumba, il y a même un peu de cosmogonie avec le candomblé brésilien, qui est une communauté initiatique afro-brésilienne.

L'autobiographie est la projection littéraire d'une contradiction: il s'agit de stabiliser dans un récit unique l'histoire mouvementée de conflits multiples entre le moi et le monde. Mais comme c'est le moi qui écrit la pièce et la joue, le contrôle de l'objectivité ne fait pas partie de la règle du jeu et c'est bien ainsi.

La dialectique de Jean Ziegler est comme un poisson dans l'eau trouble de l'histoire du monde, mais il est plus facile d'être totalement subjectif dans le roman vrai que dans l'analyse sociologique.

Qu'est-ce qui valait d'être vécu dans la vie de Ziegler ?

L'homme est «constitutivement» révolté contre la morale bourgeoise et calviniste où évolue son père, président de tribunal et colonel d'artillerie renommé. En conséquence, il va entrer dans l'arène de la révolution mondiale d'après-guerre comme un taureau dans sa dernière corrida. Tout le reste est orchestré comme du papier à musique sur des accords de mouvements révolutionnaires africains, de luttes clandestines contre la dictature et de rencontres avec Allende.

Subsiste le principal: quel sens a ce combat pour un monde meilleur dans un monde qui n'en finit pas d'être pire. Et c'est là, sur ce bémol très signifiant, que Ziegler devient essentiellement attachant (mais n'était-ce pas sa qualité permanente ?). Il fait surgir à côté de ses déclarations fracassantes sur les banquiers suisses pillards et tueurs du tiers monde, une forme de dérision brechtienne sur l'absurde combat de la mère courage. Jamais il ne décrochera, mais on sent l'auto-critique totale, sans connivence, diabolique, qui vient s'échouer sur l'absurde combat de toute vie «consacrée».

Eric Baier

Jean Ziegler: *Le Bonheur d'être suisse*, Seuil-Fayard, 1993.

Une profusion trompeuse

(jd) La Société pour la protection de l'environnement (SPE) poursuit inlassablement son travail d'information. A son actif la publication de deux nouveaux volumes de la collection «Dossiers de l'environnement»: *La Diversité biologique* rédigé par Claude Auroi et *L'Air* présenté par H.-P. Deshusses et René Longet.

Cette collection, qui comporte maintenant huit volumes, propose des textes courts — une centaine de pages — et tient le pari de rendre facilement accessibles des sujets ardu. Rares sont les ouvrages de référence capables de retenir d'un bout à l'autre l'attention du lecteur. Ceux de la collection «Dossiers de l'environnement» y parviennent aisément. Et c'est tant mieux pour la cause défendue, car notre propension à minimiser les dangers auxquels est soumis l'environnement est infinie et ces publications ne sont pas de trop pour contribuer à détruire nos tenaces préjugés.

Voyez l'air. Une ressource inépuisable. Elle est déjà loin dans nos mémoires cette époque pourtant si proche où des dizaines de Londoniens mouraient lorsque le smog s'installait sur la ville. C'est que nous avons fait des progrès et nos cités apparaissent comme des oasis de pureté comparées aux mégapoles polluées du tiers monde et aux concentrations industrielles de l'Est européen. Mais nous, les privilégiés de la planète, champions de la consumma-

tion d'énergie, sommes néanmoins responsables de la plus grande part des émissions nuisibles à l'atmosphère. Et cette atmosphère qui nous semble inépuisable n'est en réalité qu'une mince couche, à peine un centième du rayon de la planète Terre. Une mince couche vitale dont nous connaissons encore mal le fonctionnement, tout comme nous ignorons encore largement l'impact à terme de l'action humaine sur elle.

Voyez la diversité biologique. Les espèces animales et végétales sont si nombreuses que la disparition de quelques-unes d'entre elles ne bouleversera pas la face du monde, pensons-nous spontanément. D'ailleurs l'histoire de la Terre n'est-elle pas celle de la disparition d'espèces et de l'apparition de nouvelles familles de vivants ? Certes, mais tout est question de rythme. Avant la venue de l'homme, une à deux espèces s'éteignaient chaque année; aujourd'hui c'est 17 500 sortes d'animaux et de plantes qui prennent définitivement congé annuellement. Une perte qui n'est pas sans importance sur l'avenir du système nature, car nous avons que tous ses éléments sont interdépendants. Un chène abattu, c'est la suppression du biotope de 423 espèces d'insectes qui nourrissent 27 sortes d'oiseaux. A terme, l'érosion génétique signifie l'appauvrissement d'un capital indispensable à la survie de l'homme: alimentation, médicaments, matières premières, bactéries à usage industriel dépendent de la diversité biologique. ■

La collection «Dossiers de l'environnement» est publiée aux éditions Georg à Genève.

EN BREF

L'UDC de la ville de Berne, contrairement à bien d'autres sections de ce parti, a démontré qu'elle n'avait pas peur des femmes. C'est le seul parti de la ville fédérale à faire élire pour la deuxième fois une femme à la Municipalité. Sa première élue avait quitté le parti quelques années après son élection. Ursula Begert est la sixième femme à siéger à l'exécutif de Berne.

Il y a cinquante ans, en avril 1943, l'équipe suisse de football avait battu la Croatie par 1 à 0, à Zurich.